

NATURA 2000

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE

Zone spéciale de conservation (ZSC) FR 9301585 « Massif du -Luberon »

14 décembre 2023 - Robion

NOM Prénom	Organisme ou Commune - Qualité
Mme LOUBINOX Elfie	Groupe Chiroptères de Provence
Mr YERNAUX Francis	FFV 84
Mme PONCHON Cécile	CEN PACA – Chargée de mission PNA Grands rapaces
Mr PAGES Thierry	OFB
Mme SCOTTO DI UCCIO Sandrine	ONF – Technicienne forestière UT Luberon
Mr XERRI Simon	ONF – Technicien forestière UT Luberon
Mme CHAVE Camille	ONF – Technicienne forestière UT Luberon
Mr DURET Pierre	CT 84 FFME
Mme ANDRE Emilie	Vaucluse Provence Attractivité
Mr COURTECUISSÉ Patrick	Vice-président PNRL
Mr LANDRIEU Gilles	Saint-Saturnin-lès-Apt
Mme MOUILLERON Camille	Région Sud
Mme SALLEFRANQUE Mayder	DDT 84
Mr NOUVEAU Michel	Conseiller municipal de Robion
Mr SINTES Patrick	Maire de Robion
Mme JEAN Amélie	Maire de Puget sur Durance
Mme ALLEMAND Stéphanie	Conseillère municipale de Puget sur Durance
Mr CICERO Roland	Maire d'Auribeau
Mme CARBONNEL Charlotte	Maire de Saint Martin de Castillon
Mme LOISEL-MONTAGNE Bérengère	Conseillère municipale Les Taillades
Mr MOKRANE Mustapha	Association Luberon Nature et FNE
Mme BOURLON Sophie	PNR Luberon
Mr BAUDAT-FRANCESCHI Julien	PNR Luberon

Étaient excusés

Mme DULAC Jeanne	ONF
Mr GUYOT Jérôme	ONF
Mr DOUCHAMPS Victor	CERPAM
Mr HAMEAU Olivier	LPO
Mme DEMIGUEL Marie-Paule	Sous-préfète 04
Mme HACQUES Christine	Sous-préfète 84
Mr AILLAUD Jean	Région Sud
Mr MILESI Nicolas	Chambre d'Agriculture 04
Mme MAGNAN Marion	Conseil Départemental 04 – Commune de Manosque

Mr FISCHER Pierre	Montfuron
Mr MUSELIER Renaud	Président Région Sud
Mr MERLE Patrick	Vice-président CCPAL – Commune de Ménerbes
Mr MOUNIER Christian	Vice-président LMV – Commune de Cheval-Blanc

Réunion animée par Sophie BOURLON du PNRL – Animatrice du site Natura 2000 ZSC Habitats naturels, Faune & Flore « Massif du Luberon », en coopération avec Julien BAUDAT-FRANCESCHI du PNRL – Animateur Natura 2000 de la ZPS FR 9310075 « Massif du Petit-Luberon » dédié aux oiseaux. Les deux sites Natura 2000 relèvent de directives européennes différentes mais le massif du Petit-Luberon est inclus à la fois dans la ZPS (dont il représente 80% de la superficie) et dans la ZSC (plus vaste car englobant le Petit et le Grand Luberon). La majorité des communes de la ZPS est donc aussi dans la ZSC. C'est pourquoi le PNRL organise les deux COPIL à la suite sur une unique demi-journée.

Mr Patrick SINTES Maire de Robion et Mme Amélie JEAN, maire de Puget sur Durance, présidente du copil, accueillent les participants et introduisent la réunion.

Présentation du bilan de 2022 et 2023 et des perspectives avec programme d'animation jusqu'en décembre 2026

Cette réunion a eu pour objet d'exposer le bilan de la période écoulée depuis le dernier comité de pilotage (copil) du site Natura 2000 ainsi que les perspectives jusqu'en décembre 2026 dans le cadre d'un nouveau financement et d'échanger avec les différents acteurs concernant la gestion. La répartition du temps de travail est équilibrée entre la part consacrée aux inventaires et aux suivis scientifiques, celle en faveur de la communication et de la sensibilisation, celle concernant la gestion des habitats et des espèces et enfin l'animation sur le plan de la concertation et en terme administratif.

Quelques actions phares sont présentées ci-après, pour le détail, la présentation faite en copil et les bilans d'activité sont disponibles via le lien suivant :

<https://www.parcduluberon.fr/specifiques/telechargements/telechargements-natura-2000/>).

Les échanges entre les participants concernant la ZSC « Massif du Luberon » sont rapportés ci-après. Ceux du copil Natura 2000 de la ZPS oiseaux « Petit Luberon » sont présentés dans le compte-rendu spécifique, ils éclairent également la gestion de l'ensemble du Massif du Luberon.

Sensibilisation et communication

Des **dépliants de présentation du site Natura 2000** à destination des habitants riverains du site avec une proposition de randonnée découverte ont été diffusés via les communes notamment en mairie et dans les médiathèques.

Une **vidéo de présentation du programme Alpes sentinelles et du pâturage en faveur de la biodiversité** sur les crêtes du Grand Luberon et du mont Ventoux a été mise en ligne.

Le parc est en alerte sur à la fréquentation de plusieurs sites naturels notamment sur les gorges du Régalon. Les échanges en copil ont souligné l'intérêt de bien connaître l'origine des visiteurs et les pics de fréquentation. Il y a eu depuis le confinement une augmentation de la présence sur le territoire plutôt de randonneurs métropolitains. Vaucluse Provence Attractivité propose de travailler dans le cadre du « Plan Transition tourisme » avec l'ensemble des acteurs concernés pour une prise en compte optimale des enjeux de biodiversité et de fréquentation des espaces naturels en croisant les territoires et les réseaux d'acteurs. La priorité serait l'augmentation des actions de communication pour informer et former les acteurs du tourisme (opérateurs, accompagnateurs, hébergeurs, visiteurs...) et de façon globale (vidéos à dimension locale...) et

sur les sites. Il faut savoir toutefois que seuls 10 % des pratiquants de sports de montagne et d'escalade sont adhérents de la fédération.

Gestion

Un très important renouvellement des MAEC « gestion pastorale en faveur des milieux ouverts » au titre de la DFCI et de la biodiversité a été réalisé avec le CERPAM engageant les éleveurs pour la période 2023-2028.

L'étude relative à la fréquentation touristique du haut vallon de l'Aiguebrun est en cours et a apporté déjà des résultats nourrissants les réflexions des acteurs pour la gestion à venir.

Etudes scientifiques

Le protocole de suivi de l'état de conservation des milieux ouverts a été redéfini. **Les suivis spécifiques se poursuivent dans le cadre du programme Alpes sentinelles avec le CERPAM** sur le Grand Luberon.

L'inventaire des gîtes majeurs de chauves-souris sur le territoire du PNRL se poursuit annuellement. Des **résultats très riches ont été apportés par une analyse des données d'enregistrement effectués en 2018** effectuée cette année par Asellia Environnement et l'ONF grâce à un financement du FEADER. Ils seront présentés au prochain comité de pilotage.

Veille et évaluation des incidences

Entre 2024-2025 un important travail de mise à jour de l'Arrêté préfectoral de protection de biotope Grands Rapaces est prévu qui pour le moment ne prend pas en compte certains actions anthropiques à fort enjeu de dérangement pour la faune et les milieux (drones, base jump...). Il est prévu des réunions publiques pour impliquer les habitants visiteurs du site. **Cet arrêté bénéficie également indirectement à la conservation des chauves-souris même s'il n'en porte pas l'intitulé.**

Plusieurs élus ont souligné durant le comité de pilotage les problèmes de **dérangement et de dégradations liés à l'augmentation de la fréquentation avec l'accès facilité des vélos à assistance électrique** et leur libre circulation sur le massif alors que la réglementation s'applique sur les engins motorisés. Il est difficile de réguler cette fréquentation car les pratiquants ne sont pas fédérés et géolocalisent leurs itinéraires. Il faudrait travailler à une réglementation spécifique en traitant cet engin comme un véhicule motorisé.